ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 80

présenté par M. Sitzenstuhl et Mme Klinkert

ARTICLE 9

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les commissions des affaires européennes de l'Assemblée nationale et du Sénat peuvent débattre de ce rapport. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement vise à renforcer le rôle de la commission des affaires européennes.